



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/I3

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service technique

Objet : Groupement de commandes proposé par le centre interdépartemental de la Grande Couronne (CIG) pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023/02-6 relative à l'adhésion au groupement de commandes proposé par le CIG pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) concernant la période 2024-2027 ;

Vu la décision n° 2023/57 du 24 novembre 2023 pour la souscription des contrats relatifs aux risques dommages aux biens, flotte automobile, auto-collaborateur et protection fonctionnelle des agents et des élus ;

Considérant que le lot 5 « protection juridique » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général par la commission d'appel d'offres du CIG qui s'est réunie le 7 juillet 2023 ;

Considérant l'attribution du lot 5 « protection juridique » à la commission d'appel d'offres du CIG qui s'est réunie le 5 décembre 2023 ;

Considérant la présentation des résultats de la consultation à destination des collectivités membres du groupement ;

DÉCIDE :

Article 1 : de souscrire le contrat d'assurance avec la société RELYENS SPS, située route de Creton, 18110 VASSELAY, pour le lot :

- 5A : protection juridique des collectivités pour un coût annuel de 254,38€ (taxes fiscales incluses)

Article 2 : le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

Article 3 : de signer tout avenant modificatif se rapportant à ce marché.

Article 4 : les crédits seront inscrits au BP 2024.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 05 février 2024

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 05/02/2024

Document rendu exécutoire le 05/02/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240206-2024-13-AR
Date de réception préfecture : 06/02/2024